

SOCIÉTÉ DES RIZERIES DE L'ANNAM-CENTRAL (RIZAM), Tourane

Société des rizeries de l'Annam-Central
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. 1-72-73)

Société anonyme au capital, de 65.000 \$.

Siège social : avenue de Musée, Tourane.

M. [Pierre] ANDRODIAS ¹, administrateur délégué.

TOURANE

(*L'Avenir du Tonkin*, 12 janvier 1925)

Vol. — Le comprador de la [Rizerie de l'Annam Central](#) passait avenue du Musée lorsqu'il vit une charrette transportant du paddy que, machinalement, il examina. Il constata que ce paddy était d'une espèce que possède seule la société et qui avait été amenée par le *Brésil*, et, par conséquent, devait avoir été volé à bord par des jonquiers chargés du déchargement.

Le comprador fit donc conduire la charrette au commissariat. Elle contenait dix neuf sacs pesant 1.500 kilos et la propriétaire de ce paddy fut recherchée.

C'est une nommée Tran-thl-Dien, qui prétend avoir acheté ce dandy à des jonquiers venant du Quang-Nam mais qu'elle ne connaît pas et qui sont repartis.

Elle a été écrouée pour complicité de vol et recel.

12 janvier 1928

[Chambre mixte de commerce et d'agriculture]
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 15 janvier 1928)

Est approuvée l'élection de :

M.M. Cuénin et Androdias comme membres français représentant les intérêts du commerce et de l'industrie

M. Allard (Pierre)[Plantations de Ky-Odron, Plantations de Ky-Té] comme membre français représentant les intérêts de l'agriculture.

M. Huynh-van-Ngô, comme membre annamite représentant les intérêts de l'agriculture.

Élection à la chambre mixte de commerce et d'agriculture de l'Annam

Liste des électeurs français pour l'année 1928

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1^{er} septembre 1928)

¹ Ancien comptable à Tourane de l'Union commerciale indochinoise (UCIC), puis directeur de l'Union commerciale indochinoise et africaine (LUCIA) dans cette ville.

1^{re} partie : électeurs commerçants et industriels
114 Menu Roger Directeur de la Rizam Tourane

Rizeries de l'Annam-Central
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 10 février 1929)

Cette société au capital de 65.000 \$ en 130 actions nominatives de 500 \$ se transforme en une société au capital de 130.000 \$ en 2.600 actions de 50 \$ au porteur avec émission de 1.300 actions au porteur de 50 \$. (*Officiel* du 30 janvier)

Notre carnet financier.
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 avril 1929)

La Société des rizeries de l'Annam Central prend le nom de Société commerciale et de rizeries de l'Annam (S. C. E. R. A.) ; les 130 actions nominatives de 500 piastres sont converties en 1.300 actions au porteur de 50 piastres et le capital va être porté de 65.000 à 130.000 piastres.

Rizeries de l'Annam-Central
Assemblée générale ordinaire du 10 janvier 29 (exercice 1926-27)
Résumé du rapport
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 26 mai 1929)

Après application de 11.667 \$ 94 aux amortissements et réserves, le compte Profits et pertes se solde par un bénéfice de 11.109 \$ 89.

Ce résultat fut obtenu en dépit de circonstances défavorables existant à partir de fin 1926, du fait de la grosse baisse survenue sur les principaux marchés de la Métropole en corrélation avec la reprise du franc. La plupart des ordres ont pu être livrés, sans difficultés et réglés malgré la situation critique de certaines places où les clients, ayant acheté en spéculation, étaient gênés pour tenir leurs engagements. N'expédiant que des marchandises vendues ferme, nous n'avons pas été personnellement atteints par la baisse ; grâce à la vigilance de notre service de vente en France, nous possédons dans la Métropole un noyau de clients qui nous est particulièrement attaché.

La branche riz, durant l'exercice 1926-27, a suivi une marche régulière du fait de l'existence de récoltes moyennes. Nos expéditions, tant sur la France que sur Hongkong, ont atteint un total intéressant.

La branche céréales nous a donné satisfaction. Au point de vue maïs et manioc, nous avons chargé la majeure partie des lots par le port de Tourane.

Les affaires thé, quoique traitées comme produit accessoire et exclusivement en thés secs indigènes, ont atteint un chiffre intéressant.

Nous avons commencé à nous préoccuper de quelques produits divers (cannelle, sticklac), pour lesquels nous avons déjà eu des résultats dans l'exercice 1927-28.

En dépit de l'augmentation de nos affaires, le montant des frais généraux n'a été que 35.648 \$ 42, contre 28.546 \$ 72, l'année précédente. Nous avons obtenu mainlevée de l'hypothèque que la Banque de l'Indochine avait sur l'usine et les immeubles depuis 1924.

Le nouveau matériel destiné à augmenter la capacité de notre usine, mis en service à partir de mai 1927, nous permettra de profiter des récoltes résultant du programme d'irrigations en cours. Nous avons engagé un programme d'agrandissements, déjà exécuté pour partie, comportant, entre autres, un magasin de 850 m² couvert.

Nous envisageons également de nous établir, en vue de l'export, au Tonkin et dans la région de Quinhon.

Étant donné les extensions en question, nous nous apprêtons à réaliser prochainement l'augmentation de capital que nous avons en vue.

L'assemblée générale extraordinaire du même jour a autorisé le conseil d'administration à porter le capital immédiatement à 130.000 \$ et dès qu'il le jugerait opportun, en une ou plusieurs fois, à 200.000 \$ sans avoir à en référer à une nouvelle assemblée générale extraordinaire.

Les titres à émettre seront des actions au porteur d'un montant de cinquante piastres (50 \$). Les actions actuellement existantes, nominatives et d'un montant 500 \$, seront remplacées chacune par dix actions au porteur de cinquante piastres.

La raison sociale deviendra : Société commerciale et de rizeries de l'Annam, ceci comme suite à l'extension des affaires traitées par la société.

Les élections pour la constitution
du Conseil des intérêts français de l'Annam
(*L'Écho annamite*, 2 juillet 1929)

Sont candidats réguliers... Androdias et Bernus (Tourane)...

Conseil des intérêts français, économiques et financiers de l'Annam
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 19 avril 1930)

Liste des électeurs de la circonscription électorale de Tourane
Androdias (Pierre), directeur des Rizeries

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 16 décembre 1931)

Les électeurs français et indigènes de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture de l'Annam sont convoqués à la date du trois février 1932, à l'effet de procéder aux élections partielles destinées à pourvoir au remplacement de MM. Cuévin, [Androdias](#), [Pierre] Allard [Plantations de Ky-Odron, Plantations de Ky-Té], Morin (Wladimir), [Georges] Motte, Généaud [Société civile des plantations du Kontum] (membres français sortants), Huynh-van-Ngô et Nguyen-Dang (membres indigènes sortants de la dite Chambre).
